Règlement de fonctionnement des accueils Périscolaires et de Loisirs de l'APEEF 2018/2019

* L'association Petite Enfance, Enfance et Famille gère et anime les accueils périscolaires et de Loisirs des écoles maternelles Noviciat, Pressensé, Menuts, Benauge, Noviciat, Nuits, Nuyens, Abadie (maternelle et élémentaire)

Cette association a pour objectif de :

- Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant.
- Etre un cadre de recherche et de réflexion.
- S'inscrire dans le tissu social des quartiers.
- * Ces objectifs sont à la base du projet pédagogique de chaque accueil. Le projet peut être consulté sur place ou remis à la demande de la famille.

• Inscriptions:

- Les différents temps d'accueil s'adressent prioritairement aux enfants de 3 à 6 ans dont les deux parents travaillent ou sont en formation (justificatifs exigés). Toutefois toutes les demandes seront prises en compte sur une liste d'attente.
- Les dossiers d'inscription sont à retirer directement auprès de chaque directeur des accueils. Vous pouvez également le télécharger à l'adresse suivante : www.apeef.com Seuls les enfants dont le dossier est complet pourront être accueillis.
- Seules les personnes majeures sont habilitées à venir chercher l'enfant. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité, ou mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée et analysée au cas par cas.

Horaires, réservations et paiements :

- L'accueil Périscolaire est assuré tous les jours de classe de 16h30 à 18h30
- L'accueil de Loisirs du Mercredi est assuré de **8h00 à 18h30** avec possibilité de récupérer vos enfants à partir de 16h.
- L'accueil de Loisirs des vacances est assuré de **8h à 18h** avec possibilité de récupérer vos enfants à partir de 16h.
- Le tarif est calculé à partir du code tarif Mairie ou selon les revenus des familles
- Toute annulation doit survenir 8 jours avant ou sur présentation d'un certificat médical pour être défalquée ou remboursée.

Concernant la facturation, merci de vous référer au document de rentrée 2018-2019.

3 Divers:

- Les enfants malades ou présentant des signes de contagion ne peuvent être admis. Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicaments.
- Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.
- Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. En cas d'accident ou de vol, l'équipe décline toute responsabilité.

- Les goûters sont fournis par la famille pour l'accueil périscolaire du soir et par l'APEEF le mercredi et pendant les vacances.
- Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus nous vous demanderons de fournir le pique-nique.

Pour le bien être de vos enfants et le respect des équipes, merci de respecter les horaires d'ouvertures. En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir l'équipe le plus tôt possible afin de rassurer l'enfant.

En cas de retards répétés, l'association se réserve le droit d'exclure temporairement la famille des différents temps Accueils.

L'APEEF en bref :

APS : Accueil périscolaire du soir

PAM : Coin Bulle assuré pendant la Pause Méridienne

CAL: Accueil de loisirs: Mercredi et Vacances

Une fois adhérente, une famille peut bénéficier de l'ensemble des activités de l'association. Renseignez-vous également sur la programmation de la Maison des Enfants, de la Maison Soleil et du Jardin de l'Eau Vive.

| Ecole Maternelle | Bordeaux Rive Gauche/ Rive Droite | Temps | Vacances |
|------------------|-----------------------------------|-------------|-------------------------------|
| | | Proposés | |
| Pressensé | Place Francis du Pressensé Rive | CAL/PAM/APS | Toussaint ; Février ; Avril ; |
| | Gauche | (3-5 ans) | Juillet |
| | | CAL/PAM/APS | Toussaint ; semaine de |
| Noviciat | 28 rue des douves Rive Gauche | (3-5 ans) | Noël ; Février ; Avril ; |
| | | | Juillet ; Aout |
| | | PAM/APS | |
| Menuts | Rue des Menuts Rive Gauche | (3-5 ans) | |
| | | | |
| | | CAL/PAM/APS | Toussaint ; semaine du |
| Nuyens | Rue de Nuyens Rive Droite | (3-5 ans) | jour de l'an ; Février ; |
| | | | Avril ; Juillet ; Aout |
| Nuits | Rue de Nuits Rive Droite | PAM/APS | |
| | | (3-5 ans) | |
| Abadie | Avenue Abadie Rive Droite | CAL/PAM/APS | |
| | | (3-12ans) | |
| | | PAM/APS | |
| Thiers | Rue Chanteloup Savigné | (3-5 ans) | |
| | | | |
| | | CAL/PAM/APS | Toussaint ; semaine de |
| Benauge | Rue Raymond Poincaré Rive Droite | (3-5 ans) | Noël ; Février ; Avril ; |
| | | | Juillet ; Aout |

Les inscriptions pour les vacances débutent le premier jour de chaque rentrée pour la période de vacances suivante. (Ex : A la rentrée des vacances de la toussaint, je peux m'inscrire pour les vacances de Noël...)

Directeur du pôle enfance et loisirs

Bruno Ferreira

The State of the S